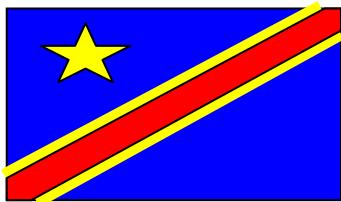


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DU BUDGET



Document n° 1

**EXPOSÉ GÉNÉRAL DU PROJET
DU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2011**

Kinshasa, Septembre 2010

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL	2
I.1. Situation économique en 2010	2
I.2. Perspectives économiques mondiales en 2011	3
• Rôle des Pouvoirs publics	3
II. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE NATIONALE	5
II.1. Evolution de la conjoncture économique en 2010	5
II.1.1. <i>Secteur réel</i>	5
II.1.2. <i>Secteur monétaire</i>	6
II.1.3. <i>Secteur extérieur</i>	8
II.1.4. <i>Secteur des finances publiques</i>	8
A. <i>Réalisations des recettes</i>	9
B. <i>Exécution des dépenses</i>	11
C. <i>Solde</i>	12
II.2. Evaluation des critères quantitatifs et qualitatifs	13
II.3. Réformes au cours de l'année 2010	15
II.4. Perspectives au second semestre 2010	15
III. POLITIQUES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2011	17
III.1. Objectifs et Politiques du Gouvernement dans le cadre du PEG	17
III.2. Politiques budgétaires	18
III.2.1. <i>En matière des recettes</i>	18
A. <i>Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)</i>	18
B. <i>Direction Générale des Impôts (DGI)</i>	19
C. <i>Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD)</i>	20
D. <i>Pétroliers Producteurs</i>	21
III.2.2. <i>En matière des dépenses</i>	21
A. <i>Politique d'investissement</i>	21
B. <i>Politique de décentralisation</i>	22
C. <i>Politique sécuritaire</i>	22
D. <i>Politique de mise en confiance du secteur privé</i>	23

<i>E. Politique salariale</i>	24
<i>F. Politique en matière d'éducation</i>	24
<i>G. Politique en matière agricole</i>	25
<i>H. Soutien à la Gouvernance démocratique</i>	25
IV. PRESENTATION DU PROJET DU BUDGET 2011	26
IV.1. Contexte d'élaboration	27
IV.2. Cadrage macroéconomique	28
IV.3. Configuration du projet du Budget 2011	28
IV.3.1. <i>Recettes</i>	28
A. <i>Niveau global des recettes</i>	28
B. <i>Recettes courantes</i>	29
C. <i>Recettes exceptionnelles</i>	29
D. <i>Recettes extérieures</i>	29
E. <i>Recettes des provinces</i>	30
IV.3.2. <i>Dépenses</i>	30
A. <i>Niveau général des dépenses</i>	30
B. <i>Dette publique et frais financiers</i>	30
C. <i>Rémunérations</i>	31
D. <i>Biens, matériels et prestations</i>	31
E. <i>Transferts et subventions</i>	32
F. <i>Dépenses d'investissement</i>	33
G. <i>Dépenses exceptionnelles</i>	33
H. <i>Dépenses propres des Provinces</i>	33
I. <i>Reconstitution des réserves internationales</i>	33
CONCLUSION	35

INTRODUCTION

Le présent Exposé Général décrit d'abord l'environnement économique international avant d'aborder la situation nationale en 2010 et les perspectives pour 2011. Il donne ensuite le niveau d'exécution du Budget 2010 au premier semestre et décrit la configuration du projet du Budget de l'Etat pour l'exercice 2011, ainsi que les éléments des politiques économiques et les mesures d'accompagnement qui le soutiennent.

Il importe de relever qu'au nombre des réalisations évidentes en 2010, sur le compte des progrès économiques enregistrés après la crise financière internationale du second semestre 2008, figure l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés (IPPTÉ), qui a permis de réduire le fardeau de la dette extérieure d'environ 80%.

Ce bilan encourageant résulte d'une gestion rigoureuse des dépenses publiques et de l'effort de canalisation des recettes fiscales et parafiscales vers le Trésor public. Des actions ont été menées dans le même sens, en vue de renforcer le contrôle des dépenses de l'Etat, la programmation monétaire et la gestion des liquidités. Dans le même ordre d'idées, des réformes structurelles ont été amorcées dans la perspective de l'établissement d'un climat propice à une croissance économique durable, contribuant à la réduction de la pauvreté.

En 2011, le Gouvernement se propose d'élaborer un budget qui traduit la ferme détermination de réaliser les cinq chantiers de la République, d'organiser les élections et de mener des actions prioritaires de son programme économique.

Ces priorités se rapportent à la préservation de la stabilité macroéconomique, au renforcement des capacités de l'administration publique dans le cadre de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, au développement des filets sociaux appropriés et enfin à la lutte contre la pauvreté par le soutien des secteurs sociaux tels que la santé de la population, l'éducation et les infrastructures de base.

I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

L'année 2010 connaîtra la sortie de la récession que la plupart des pays ont connue en 2009 suite à la crise financière internationale. Toutefois, la croissance retrouvée risque d'enregistrer un léger fléchissement en 2011 suite à l'effet de la crise de confiance dans la viabilité des finances publiques de certains pays, en particulier dans la zone euro.

I.1. Situation économique en 2010

Au cours des huit premiers mois de l'exercice 2010, la conjoncture économique internationale reste marquée par la poursuite des signes de reprise amorcée depuis la fin de l'année 2009, grâce aux différents plans de relance mis en place dans plusieurs pays développés.

Selon les projections du Fonds Monétaire International, l'économie mondiale pourrait enregistrer une progression de **4,5%** en 2010 et **4,25%** en 2011 contre seulement **0,9%** en 2009. Cette évolution pourrait être impulsée par le dynamisme observé depuis quelques années dans les pays émergents dont la Chine qui table sur un taux de croissance du PIB de **10,5%**.

Toutes les régions du monde vont ainsi sortir de la récession économique enregistrée en 2009. Dans les pays avancés, le taux de croissance de la production passera de **-3,2%** en 2009 à **+2,6%** en 2010. Quant aux pays émergents et en développement, leur taux de croissance devrait s'établir à **6,8%** en 2010 contre **2,5%** une année plus tôt.

Toutefois, on note une augmentation du risque de réapparition des tensions sur les marchés financiers suite particulièrement à la baisse de la confiance dans la viabilité des finances publiques et à l'instabilité enregistrées dans la zone euro.

Même s'il apparaît probable que la contagion dans les autres régions soit limitée et que les perturbations des flux de capitaux vers les pays émergents et pays en développement soient temporaires, une nouvelle détérioration de la situation sur les marchés financiers pourrait peser bien plus lourdement sur la croissance mondiale en raison des effets d'entraînement internationaux sur les circuits financiers et commerciaux.

Le taux d'inflation va enregistrer une légère progression à travers le monde, à l'exception de l'Afrique Subsaharienne. Il sera autour de **1,5%** dans les pays développés contre **0,1%** en 2009 et d'environ **4,1%** en 2010 contre **2,0%** en 2009 en Asie. Par contre, il s'observera une baisse du niveau général des prix en Afrique Subsaharienne avec un passage de **16,2%** en 2009 à **12,0%** en 2010.

I.2. Perspectives économiques mondiales en 2011

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale reflètent la crise de confiance dans la viabilité des finances publiques en Occident. La production mondiale va légèrement baisser de **4,6%** en 2010 à **4,3%** en 2011, suite au ralentissement attendu de l'économie américaine qui va connaître un taux de croissance du PIB de **2,9%** contre **3,3%** en 2010, et de l'économie nippone dont le taux de progression sera de **1,8%** en 2011 contre **2,4%** cette année.

Les pays émergents, particulièrement ceux de l'Asie, vont également enregistrer un léger ralentissement de la croissance de leur production en 2011, même si celle-ci restera vigoureuse. La Chine et l'Inde connaîtront respectivement des taux de croissance de **9,6%** et **8,4%** en 2011 contre **10,5%** et **9,4%** en 2010. Ils vont continuer ainsi à être la locomotive de la croissance mondiale.

Le rebond du commerce mondial soutient aussi la reprise dans de nombreux pays émergents et en développement. Les pays d'Afrique Subsaharienne vont enregistrer une hausse modérée de la production en 2011 de **5,9%** contre **5,0%** en 2010.

• Rôle des Pouvoirs publics

Devant cette situation qui prévoit une reprise mondiale en dépit de nouvelles turbulences financières, les Pouvoirs publics sont astreints à une gigantesque tâche de rétablissement de la confiance des marchés financiers sans étouffer la reprise, en mettant en place des politiques économiques bien coordonnées, en réduisant à moyen terme les déficits budgétaires, en rééquilibrant la demande globale et en assurant la réforme du système financier dans le but de réduire les incertitudes au niveau mondial, la concentration de l'effort sur la mise en œuvre des plans crédibles en vue de réduire les déficits budgétaires à moyen terme,

tout en maintenant des conditions monétaires favorables, en accélérant la réforme du secteur financier, en rééquilibrant la demande mondiale et en assurant la réforme du système financier dans le but de réduire les incertitudes.

II. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE NATIONALE

L'évolution de la situation macroéconomique nationale reste caractérisée en 2010 par la consolidation de la reprise de l'activité après le ralentissement enregistré en 2009 suite à la crise économique mondiale.

La reprise économique est obtenue dans un contexte de restauration de la stabilité de la valeur de la monnaie nationale sur le marché des changes ainsi que du niveau général des prix des biens et services. Ce résultat reflète la qualité des politiques macroéconomiques et sectorielles mises en œuvre dans le cadre du Programme économique du Gouvernement appuyé depuis juillet 2009 par la Facilité du Crédit Elargie (FCE) du Fonds Monétaire International.

La bonne exécution du Programme du Gouvernement a permis l'atteinte du Point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très endettés en juin 2010, et par conséquent, l'annulation de plus de **10 milliards d'USD** du stock de la dette extérieure du pays.

II.1. Evolution de la conjoncture économique en 2010

La reprise économique, la stabilité du niveau général des prix des biens et services ainsi que celle du taux de change du Franc congolais sont les traits caractéristiques majeurs de l'évolution de la conjoncture intérieure en 2010.

II.1.1. Secteur réel

Sur la base des réalisations de la production au cours du premier semestre de cette année, le Produit Intérieur Brut a enregistré, en termes réels, une progression de **5,5%** contre **2,2%** sur l'ensemble de l'année 2009. Cette évolution s'explique par le regain d'activité dans les quatre secteurs suivants, selon l'ordre d'importance:

- Le commerce de gros et de détail dont la contribution au PIB est évaluée à **24,3%** ;
- L'agriculture, avec une contribution de **20,4%** ;
- Les mines et hydrocarbures dont la part relative dans la progression du PIB est de **16,7%** ; ainsi que
- Les bâtiments et travaux publics, avec une contribution de l'ordre de **15,4%**.

Quant aux autres secteurs, leur part relative dans la croissance économique est de **5,3%** pour les services marchands, **5%** pour les transports et communications et **3,5%** pour les industries manufacturières.

Il convient de noter que la réhabilitation des infrastructures routières a favorisé la reprise des activités agricoles, tandis que la relance des activités minières, en particulier dans la province du Katanga, a été favorisée par la remontée des cours sur le marché international. Il en est de même de la reprise de l'exploitation du diamant dans les Kasaï et le Bandundu.

En ce qui concerne les prix des biens et services sur les marchés, il convient de noter que pour la première fois depuis 2004, l'économie congolaise a retrouvé un taux d'inflation à un chiffre, ce qui contribue à la consolidation du pouvoir d'achat de la population.

En effet, l'indice des prix à la consommation a connu une forte baisse en 2010 par rapport à 2009. La variation de cet indice s'était située à **53%** à fin 2009, tandis qu'au 31 août 2010, l'inflation est tombée à **7,5%**. Ce résultat est obtenu grâce à une meilleure coordination de la politique budgétaire et de la politique monétaire.

II.1.2. Secteur monétaire

L'évolution des agrégats monétaires a été baissière au cours de sept premiers mois de l'année 2010. Les données disponibles à fin juin renseignent un faible accroissement de la base monétaire de **0,4%** par rapport à son niveau de fin décembre 2009. Cette situation s'explique en grande partie par le bon comportement de finances publiques qui ont contribué à réduire les engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire (Position Nette du Gouvernement).

Il convient également de noter la hausse substantielle des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale du Congo, soit **607,4 milliards de FC** inhérente à l'effet combiné de la baisse de ses engagements extérieurs suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE et à l'augmentation des avoirs extérieurs bruts liés aux achats des devises sur les marchés des changes.

A fin juillet 2010, la masse monétaire s'est accrue de **6,3%**. Cette croissance est principalement localisée au niveau des dépôts à vue qui ont augmenté de **30,4%** et de dépôts en devises de **5,7%**. Le volume de crédit au secteur privé connaît une hausse caractérisée par la reprise des crédits à court terme en devises et à l'augmentation substantielle des crédits à moyen terme. La tendance à la prépondérance des crédits à moyen terme sur ceux à court terme s'explique par le contexte d'amélioration des perspectives macroéconomiques qui s'est inscrit dans la durée.

Le taux directeur de la Banque Centrale a été graduellement revu à la baisse pour refléter la consolidation de la stabilité des prix et du taux de change. Il est passé de **70%** à fin décembre 2009 à **22%** en août 2010, avec une marge de positivité de l'ordre de **14,5 points** de pourcentage contre **40,4 points** à fin mars 2010. Cette baisse augure des meilleures perspectives pour la stimulation des crédits à l'économie, et le découragement de la spéculation.

Les encours des billets de trésorerie (BTR) sont restés substantiels, se situant autour de **66 milliards de FC** contre **57 milliards de FC** à fin décembre 2010 durant la période pendant que la croissance de la base monétaire est restée d'environ **10 points** de pourcentage en deçà de son niveau programmé de **18%** à fin août.

Ainsi, à fin août 2010, le taux moyen interbancaire et le taux de Billet de Trésorerie se sont situés respectivement à **19,3%** et **19,8%** contre **66,0%** et **68,8%** à fin février 2010.

Dans l'ensemble, les objectifs de la politique monétaire sont demeurés en deçà de leurs cibles respectives. Le taux d'inflation a atteint **4,7%** contre une cible à fin septembre de **11%**. La base monétaire, au sens large, a connu **485,4 milliards de FC** de réalisation contre une cible à fin septembre de **564,0 milliards de FC**.

La masse monétaire a atteint **1.642,5 milliards de FC** contre une cible de **1.890,8 milliards de FC**.

En bref, la politique monétaire de la Banque Centrale était caractérisée par le maintien d'un taux d'intérêt réel positif en vue de limiter l'accroissement de la base monétaire.

Les excédents budgétaires réalisés au cours du premier semestre ont permis au Gouvernement de réaliser un désengagement auprès du système bancaire de **152 milliards de FC**. La diminution du taux d'inflation qui s'en est suivie a permis à la Banque Centrale de réviser progressivement à la baisse son taux directeur jusqu'à **22%** à fin août contre **70%** au début de l'année, sans le rendre négatif.

II.1.3. Secteur extérieur

La monnaie nationale s'est raffermie sur le marché des changes par rapport aux devises étrangères. A fin août 2010, le dollar américain s'est échangé au cours de **898,6 FC** contre **920,30 FC** le 29 janvier 2010, soit une appréciation de **2,4%**. La bonne tenue des finances publiques explique en grande partie la stabilité monétaire ainsi observée, en dépit de l'excédent de la demande de devise, soit **871,9 millions d'USD** par rapport à l'offre située à **731,9 millions d'USD** sur les marchés des changes.

Au 30 août 2010, les réserves internationales sont évaluées à **1,17 milliards d'USD** contre un repère de **1,11 milliards d'USD** à fin septembre. Ce niveau de réserves représente une couverture de sept semaines d'importation des biens et services.

II.1.4. Secteur des finances publiques

- Opérations de Trésorerie***

La situation accélérée des opérations financières de l'Etat renseigne au 25 août 2010, un déficit de trésorerie de **6,7 milliards de FC**, portant ainsi le solde cumulé annuel à **213,1 milliards de FC**. A fin juin, ils étaient respectivement de **-0,3 milliards de FC** et **212,2 milliards de FC**.

A fin juin 2010, le bilan de trésorerie de la BCC indique un déficit de **6,2 milliards de FC** contre une prévision de **5,79 milliards de FC**, soit un écart de **0,42 milliards de FC**. Le cumul à fin juillet situe la réalisation à **63,59 milliards de FC** contre **59,31 milliards de FC** de prévisions, soit

un écart de **4,28 milliards de FC**.

Par rapport à la prévision du PEG II pour l'exercice 2010 estimée à **75 milliards de FC**, la marge du déficit restant entre août et septembre est de **11,41 milliards de FC**.

Au 25 août 2010, l'exécution du budget en devise fait ressortir un excédent de **14,1 millions d'USD**, alors que les réserves internationales au 25 août se sont établies à **1.168,0 millions de USD** contre un repère révisé de **1.119,0 millions d'USD**, représentant près de **6,96 semaines** d'importations des biens et services.

- ***Opérations budgétaires***

Au terme de six premiers mois de l'exercice 2010, l'exécution du budget s'est clôturée avec un niveau de recettes de l'ordre de **1.839,9 milliards de FC** et des dépenses de **1.688,0 milliards de FC**, soit un solde excédentaire de **151,9 milliards de FC**.

L'on note ainsi une nette amélioration par rapport à la même période de 2009 qui indique un mali de **20,8 milliards de FC**.

A. Réalisations des recettes

Les recettes totales ont atteint un taux de réalisation de **65,6%**, soit **1.839,9 milliards de FC** par rapport aux assignations à fin juin de **2.803,8 milliards de FC**. Les recettes courantes se sont situées à **1.059,1 milliards de FC**, les recettes exceptionnelles à **16,6 milliards de FC** et les recettes extérieures à **764,2 milliards de FC**.

Les recettes courantes ont été légèrement réalisées en deçà des prévisions linéaires, affichant un taux de réalisation de **91,4%**. Les taux de réalisation des recettes de la DGDA, de la DGI, de la DGRAD et des Pétroliers producteurs sont respectivement de **73,8%, 97,5%, 119,7% et 101,3%**.

Les recettes exceptionnelles affichent un taux de réalisation de **8,6%**. Ce taux devrait s'améliorer si l'on prenait en compte la cession d'actifs de l'État dans OKIMO reprise dans le Budget 2010, mais déboursée au mois de décembre 2009 ainsi que le bonus sur le contrat chinois de l'ordre de **70,8 milliards de FC** dont le versement est attendu au second semestre 2010.

Les recettes extérieures accusent un taux de réalisation de **58,9%**, soit **764,2 milliards de FC** dont **179,5 milliards de FC** des recettes d'appui budgétaire et **584,7 milliards de FC** des recettes de financement des investissements.

Tableau 1 : Réalisation des recettes budgétaires 2010 (en FC)

ACTES GENERATEURS		BUDGET 2009			BUDGET 2010			TAUX REAL.%
		VOTE	REALISATION A FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	PREVISIONS LINEAIRES 6 MOIS	RÉALISATIONS A FIN JUIN 2010	
A.	RECETTES INTERNES	1 597 889 336 223	1 592 002 000 000	99,6	2 705 394 050 016	1 352 697 025 008	1 075 750 689 030	79,5
I.	RECETTES COURANTES	1 480 889 336 223	1 428 098 000 000	96,4	2 318 770 583 716	1 159 385 291 858	1 059 149 585 104	91,4
I.1.	Recettes des Douanes et Accises (OFIDA)	588 500 000 000	559 593 000 000	95,1	928 503 786 615	464 251 893 308	342 840 000 000	73,8
I.2.	Recettes des Impôts / Hors Pétroliers (DGI)	576 574 312 145	564 871 000 000	98,0	798 069 074 564	399 034 537 282	389 184 000 000	97,5
I.3.	Recettes Non Fiscales	178 868 146 065	165 514 000 000	92,5	294 424 722 537	147 212 361 269	176 233 585 104	119,7
I.4.	Recettes des Pétroliers Producteurs	136 946 878 013	138 120 000 000	100,9	297 773 000 000	148 886 500 000	150 892 000 000	101,3
I.4.1.	DGI	60 256 626 326	67 347 552 473	111,8	110 435 000 000	55 217 500 000	55 830 040 000	101,1
I.4.2.	DGRAD	76 690 251 687	70 772 447 527	92,3	187 338 000 000	93 669 000 000	95 061 960 000	101,5
II.	RECETTES EXCEPTIONNELLES	117 000 000 000	163 904 000 000	140,1	386 623 466 300	193 311 733 150	16 601 103 926	8,6
2.I.	Vente de participations (CCT, CILU, CINAT, OKIMO)		63 800 000 000		137 855 000 000	68 927 500 000		0,0
2.2.	Bonus sur le Contrat Chinois	117 000 000 000	97 226 000 000	83,1	70 782 400 000	35 391 200 000	0	0,0
2.3.	Pas de Porte Minier				130 456 066 300	65 228 033 150	11 137 689 030	17,1
2.4.	Bonus de signature d'exploration (Hydrocarbures)				47 530 000 000	23 765 000 000	4 301 414 896	18,1
2.5.	Reliquat paie et extourne		2 878 000 000		0	0	1 162 000 000	
B.	RECETTES EXTERIEURES	1 031 418 228 923	512 720 304 769	49,7	2 594 997 595 396	1 297 498 797 698	764 210 722 666	58,9
I.	RECETTES EXTERIEURES D'APPUIS BUDGETAIRES	217 761 206 897	146 698 000 000	67,4	376 630 136 404	188 315 068 202	70 344 000 000	37,4
I.1.	Emprunt programme				0	0	0	
I.2.	Dons budgétaires		146 698 000 000		158 351 295 300	79 175 647 650	70 344 000 000	88,8
I.3.	Ressources PPTE	217 761 206 897		0,0	218 278 841 104	109 139 420 552	109 139 420 552	100,0
II.	RECETTES EXTERIEURES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	813 657 022 026	366 022 304 769	45,0	2 218 367 458 992	1 109 183 729 496	584 727 302 114	52,7
2.1	Dons projets	735 785 179 216	286 640 304 769	39,0	1 141 261 651 208	570 630 825 604	342 378 495 362	60,0
2.2	Emprunts projets	77 871 842 810	79 382 000 000	101,9	1 077 105 807 784	538 552 903 892	242 348 806 751	45,0
C.	RECETTES PROPRES DES PROVINCES	293 086 249 800	0	0,0	307 125 969 363	153 562 984 682	0	0,0
TOTAL GENERAL RECETTES		2 922 393 814 946	2 104 722 304 769	72,0	5 607 517 614 775	2 803 758 807 388	1 839 961 411 696	65,6

Source : Budget, TOFE.

B. Exécution des dépenses

L'exécution des dépenses globales est de **60,2%**, soit **1.688,0 milliards de FC** par rapport aux prévisions linéaires de **2.803,8 milliards de FC**.

Les rubriques suivantes accusent des dépassements :

- Dette intérieure : **116,8%**, soit **15,6 milliards de FC** prévus pour la période contre **18,2 milliards de FC** exécutés ;
- Fonctionnement des institutions : **118,3%**, soit **84,9 milliards de FC** prévus pour la période contre **100,5 milliards de FC** exécutés ;
- Fonctionnement des ministères : **117,1%**, soit **112,9 milliards de FC** prévus pour la période contre **132,2 milliards de FC** exécutés dont **44,2 milliards de FC** des dépenses sécuritaires ;
- Subvention du déficit de la BCC : **277,9%**, soit **19,3 milliards de FC** prévus pour la période contre **53,7 milliards de FC** exécutés ;
- Investissements sur ressources propres (projets du Gouvernement central) : **115,0%**, soit **89,6 milliards de FC** prévus pour la période contre **103,1 milliards de FC** exécutés.

Tableau 2 : Exécution des dépenses budgétaires 2010, par rubrique en FC

DÉPENSES	BUDGET 2010			
	BUDGET VOTE	PRÉVISIONS LINÉAIRES 1er SEMESTRE	EXÉCUTIONS FIN JUIN	TAUX EXÉC. (%)
A. POUVOIR CENTRAL	5 300 391 645 412	2 650 195 822 706	1 688 074 033 700	63,7
I. DETTE PUBLIQUE ET FRAIS FINANCIERS	430 233 523 895	215 116 761 948	84 394 019 261	39,2
1.1. Dette publique	189 987 502 525	94 993 751 263	58 423 098 147	61,5
1.1.1. Dette Intérieure	31 211 069 418	15 605 534 709	18 233 711 183	116,8
1.1.2. Dette Extérieure (Principal)	158 776 433 107	79 388 216 553	40 189 386 964	50,6
1.2. Frais financiers	240 246 021 370	120 123 010 685	25 970 921 114	21,6
1.2.1. Intérieurs	42 134 943 715	21 067 471 857	12 305 639 005	58,4
1.2.2. Extérieurs	198 111 077 655	99 055 538 828	13 665 282 109	13,8
II. DÉPENSES DE PERSONNEL (RÉMUNÉRATIONS)	779 200 000 000	389 600 000 000	284 832 450 024	73,1
III. BIENS, MATÉRIELS ET PRESTATIONS (FONCT.)	479 145 662 246	239 572 831 123	257 430 800 621	107,5
3.1. Institutions	169 907 719 644	84 953 859 822	100 491 108 783	118,3
3.2. Ministères	225 859 800 013	112 929 900 007	132 217 890 178	117

3.3. Subvention aux Services Déconcentrés	3 678 447 467	1 839 223 734	0	0,0
3.4. Dépenses communes	79 699 695 122	39 849 847 561	24 721 801 660	62,0
V. TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	508 359 012 618	254 179 506 309	188 637 304 738	74,2
4.1. Rétrocession aux Régies financières	115 771 115 313	57 885 557 656	50 908 111 466	87,9
4.2. Transfert aux Provinces et ETD	190 276 055 347	95 138 027 674	66 332 180 959	69,7
4.3. Interventions économiques, soc., cult. et scient.	126 397 157 812	63 198 578 906	13 174 995 959	20,8
4.4. Organismes Auxiliaires (y compris Services ex BPO)	24 416 419 606	12 208 209 803	4 486 016 354	36,7
4.5. Subvention du Déficit BCC	38 679 432 458	19 339 716 229	53 736 000 000	277,9
4.6. Bourses d'études	12 818 832 083	6 409 416 041	0	0,0
V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	2 759 532 791 456	1 379 766 395 728	810 888 043 990	58,8
5.1. Investissements sur ressources propres	658 766 974 904	329 383 487 452	129 040 072 227	39,2
5.3. Investissements sur ressources extérieures	2 100 765 816 552	1 050 382 908 276	681 847 971 763	64,9
VI. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	343 920 655 197	171 960 327 598	61 891 415 066	36,0
6.1. Dépenses exceptionnelles sur ressources propres	226 319 012 757	113 159 506 378	20 143 349 651	17,8
6.2. Dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures	117 601 642 440	58 800 821 220	41 748 065 415	71,0
B. DÉPENSES DES PROVINCES (1)	307 125 969 363	153 562 984 682	0	0,0
TOTAL DÉPENSES / FC	5 607 517 614 775	2 803 758 807 387	1 688 074 033 700	60,2
SOLDE (RECETTES - DÉPENSES)	0	0	151 887 377 996	

Source : ESB à fin juin 2010

C. Solde

L'exécution du Budget au 30 juin 2010 s'est clôturée par un solde positif de **151,9 milliards de FC** découlant des recettes de l'ordre de **1.840,0 milliards de FC** et des dépenses de **1.688,1 milliards de FC**. Ce solde est le résultat des mesures prises par le Gouvernement pour sauvegarder la stabilité macroéconomique dans le pays.

Le Gouvernement poursuivait un triple objectif, à savoir atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE, maintenir la stabilité macroéconomique et rendre visible la mise en œuvre de cinq chantiers de la République, particulièrement lors des festivités du cinquantenaire.

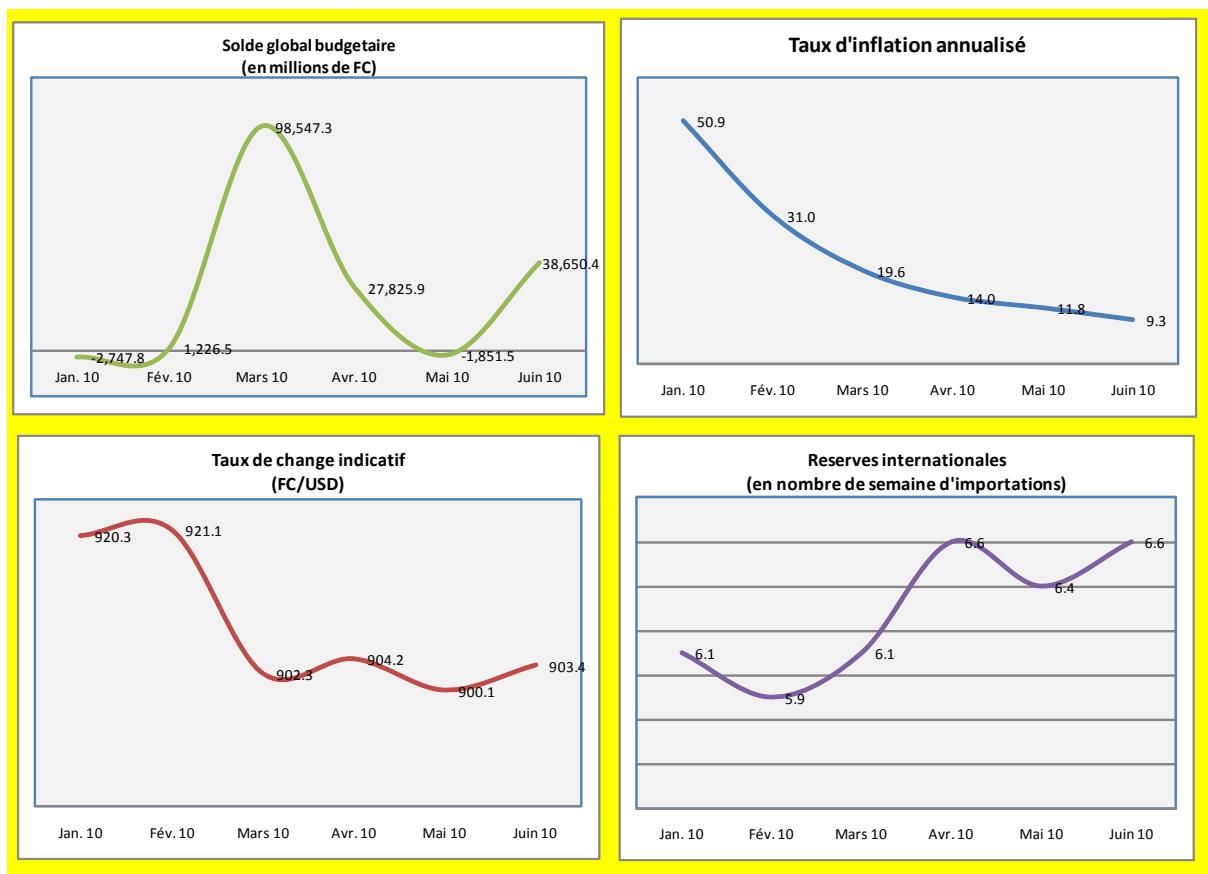
Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a mis en œuvre une politique budgétaire restrictive qui a amélioré sensiblement les paramètres macroéconomiques durant la période. Il a maintenu la constitution des soldes budgétaires pour permettre à la politique monétaire de ponctionner l'excédent des liquidités dans l'économie.

A fin juin 2010, il a accumulé **151 milliards de FC** d'excédent budgétaire.

La politique budgétaire ainsi menée se justifiait par le fait que l'année 2010 a commencé par un déséquilibre macroéconomique assez prononcé. Au mois de janvier, le taux d'inflation annualisé était d'environ **50,9%** suite aux pressions budgétaires de la fin 2009 et le taux de change indicatif de la BCC atteignait **920,3 FC/dollars américains**.

Comme on peut le constater, les graphiques ci-dessous indiquent une tendance baissière du taux d'inflation qui est passé de **50,9%** au mois de janvier à **9,3%** à fin juin 2010, une appréciation du taux de change indicatif de la BCC, soit de **920 FC/dollars américains** à **903 FC/dollars américains** et enfin une constitution des réserves internationales qui passent de **6,1 semaines** d'importations des biens et services à **6,6 semaines**, malgré le niveau assez élevé des dépenses de l'État. Signalons que le taux de change est maintenu, depuis plus de trois mois, aux environs de **900FC/dollars américains**.

Figure 1 : Politique budgétaire restrictive et Stabilité macroéconomique



II.2. Evaluation des critères quantitatifs et qualitatifs

L'évaluation des critères de performance du programme à fin juin 2010, révèle que les trois principaux critères quantitatifs du PEG, à savoir,

le plancher sur les avoirs extérieurs nets de la BCC, le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC ainsi que le plafond sur le crédit net à l'Etat ont été respectés.

Pour l'essentiel, il convient de rappeler que ces trois critères visaient respectivement l'accroissement des réserves de la BCC en vue de la réalisation des objectifs externes et de la couverture des engagements extérieurs, de la sauvegarde des ressources obtenues des partenaires ainsi que le contrôle de l'expansion monétaire et l'affirmation de l'indépendance de la BCC.

Le tableau ci-dessous donne le niveau d'exécution de ces indicateurs quantitatifs du programme à fin juin 2010.

Tableau 3: Exécution des indicateurs quantitatifs du PEG à fin juin 2010

	Indicateurs	STOCK			Ecart
		Fin déc. 2009	Progr. Ajusté juin 2010	Réalisation juin 2010	
1.	Plancher sur les AEN (en millions d'USD)	-613	-505	-444	61
2.	Plafond sur les avoirs intérieurs de la BCC (en millions de FC)	869.089	810.083	764.916	-45.167
3.	Plafond sur le crédit net à l'Etat (en millions de FC)	186.129	76.458	36.410	-40.048

Source : BCC

Comme on le voit, le critère relatif aux AEN est respecté avec une marge de **61 millions de USD** suite aux achats et conversion des devises effectués et aux plus-values réalisées sur les recettes minières et pétrolières.

Le critère AIN est respecté avec une marge de **45,2 milliards de FC** suite principalement à l'amélioration de la position nette de l'Etat et à la baisse du refinancement des banques auprès de la Banque Centrale.

Le critère CNE est également respecté à fin juin avec une marge de **40,0 milliards de FC** en raison de l'amélioration de la position nette du Gouvernement.

Les autres critères quantitatifs, à savoir, le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement, les EAD pour la BCC à l'échéance inférieure ou supérieure à 1 an et le financement par la BCC uniquement des

dépenses budgétaires préalablement ordonnancées par le Ministère des Finances, ont été respectés.

II.3. Réformes au cours de l'année 2010

Plusieurs réformes ont été menées dans le domaine des finances publiques. L'une de plus en vue est celle portant sur le passage de la gestion des moyens vers la gestion axée sur les résultats. En l'occurrence, plusieurs ateliers ont été organisés en vue d'asseoir les cadres des dépenses à moyen terme central et sectoriel ainsi que l'outil de cadrage dans plusieurs administrations.

D'autres réformes portant sur la révision de la nomenclature des recettes non fiscales, des provinces et ETD, ainsi que sur celles des dépenses de l'Etat sont en cours dans la perspective d'améliorer la gestion budgétaire et de mieux asseoir la décentralisation financière.

II.4. Perspectives au second semestre 2010

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, la consolidation de la stabilité macroéconomique ainsi que la réhabilitation des infrastructures de base à Kinshasa et en Provinces sont une preuve de la rigueur que le Gouvernement s'est imposée dans la gestion des Finances Publiques.

En recettes, les perspectives sur le reste de l'année indiquent que l'exercice 2010 pourra se clôturer par une plus-value devant refléter une mobilisation plus accrue due aux effets de saisonnalité du second semestre ainsi qu'à l'impact des mesures d'accompagnement en cours d'exécution.

En dépenses, la même rigueur en matière de gestion budgétaire va se poursuivre pour préserver la stabilité déjà acquise et jeter les bases de relance économique. Un accent particulier sera mis sur les dépenses pro-pauvres et sur l'automatisation des décaissements en faveur des rubriques contraignantes.

Ainsi, l'exécution du budget sur le reste de l'année va demeurer prudente, ciblée et conforme au plan d'engagement et au plan de trésorerie. Une politique de mobilisation accrue des recettes est mise en œuvre en vue de dégager des ressources nécessaires pour le financement des dépenses pro-pauvres à impact visible sur la qualité de vie du citoyen et la reconstruction nationale.

Pour le reste de l'année, les politiques macroéconomiques à mener vont demeurer prudentes dans un cadre de coordination renforcée, pour en accroître la crédibilité et l'efficacité afin d'atteindre les cibles fixées et de consolider la croissance.

Afin de pérenniser la stabilité du niveau général des prix à moyen terme et d'éviter la volatilité du taux de change au cours du second semestre, il est indispensable de poursuivre la coordination des politiques monétaire, de change et budgétaire.

Il s'agira de :

- suivre de manière particulière l'évolution des principaux indicateurs de conjoncture avant toute révision à la baisse du taux directeur ;
- surveiller l'encours de refinancement dont la variation devra être nulle ou négative pour éviter les injections monétaires ;
- poursuivre la séquence d'achat des devises en vue de maintenir le niveau actuel du coefficient des réserves obligatoires et de réaliser le repère prévu à cet effet ;
- poursuivre l'exécution du Plan de Trésorerie du secteur public sur base caisse et ce, conformément au programme convenu avec le FMI ;
- assurer un suivi régulier des encours en vue d'éviter les arriérés en fin d'année.

III. POLITIQUES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2011

III.1. Objectifs et Politiques du Gouvernement dans le cadre du PEG

Avant d'aborder les politiques spécifiques de l'exercice 2011, il est important de rappeler les objectifs primordiaux et les politiques macroéconomiques ainsi que les mesures structurelles que le Gouvernement s'est fixés dans le cadre du PEG II durant les trois années, c'est-à-dire de juillet 2009 à juin 2012.

Il s'agit de:

- assurer la reconstruction du pays et l'expansion des activités dans l'ensemble de l'économie afin de réduire la pauvreté ;
- réaliser un taux de croissance moyen du PIB réel de **6,5%** ;
- réduire le taux d'inflation à **9%** en moyenne annuelle ;
- reconstituer graduellement les réserves internationales au point de les ramener à un niveau équivalent à 10 semaines d'importations des biens et services en juin 2012.

Les politiques macroéconomiques sous-tendant ces objectifs devaient être :

- une politique budgétaire à moyen terme visant l'assainissement des finances publiques ;
- une politique monétaire prudente et compatible avec l'objectif prioritaire de stabilité des prix dans le cadre d'un système de taux de change flottant.

Deux instruments devraient appuyer ces différentes politiques :

- le respect du plan de trésorerie consolidé du secteur public ;
- le plafonnement du crédit.

Les mesures structurelles et sectorielles retenues dans le cadre du programme visaient l'allocation efficiente des ressources en vue de favoriser la création d'un cadre propice à la reprise d'une croissance et d'assurer en même temps la transparence et la bonne gouvernance.

Au vu des résultats macroéconomiques enregistrés au 31 juillet 2010, les politiques budgétaires devant conduire l'action publique en 2011 ont été définies de manière à préserver la stabilité macroéconomique dans un contexte d'organisation des élections générales, de la réalisation d'une plateforme minimale des infrastructures de base et de la mise en œuvre des actions sociales.

Après le franchissement du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010, la politique budgétaire pour l'exercice 2011 vise à privilégier les secteurs sociaux dans les allocations des économies sur le service de la dette.

III.2. Politiques budgétaires

Conformément au Programme économique du Gouvernement soutenu par la Facilité élargie de crédit du Fonds Monétaire International, la stratégie budgétaire pour le prochain exercice vise une Position Nette du Gouvernement (PNG) nulle, afin d'atteindre les cibles d'inflation (9,9%) compatibles avec l'objectif de croissance économique de 6,8%.

A cet effet, les projections des recettes et des dépenses budgétaires sont faites de manière à assurer la cohérence entre la politique monétaire et la politique budgétaire.

III.2.1. *En matière des recettes*

Les principales mesures et actions pour atteindre les objectifs budgétaires fixés en 2011 sont les suivantes :

A. Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)

- Publication du manuel des procédures du guichet unique intégrant le Sydonia⁺⁺ et le scanning des containers ;
- Renforcement du programme d'inspection des importations avant embarquement ;
- Assainissement des professions des commissionnaires en douane et concessionnaires d'entrepôts ;
- Renonciation progressive à la politique de la prise en charge de la fiscalité pétrolière par l'État ;

- Application stricte du code minier en soumettant les entités de traitement et de transformation des minerais au régime de droit commun ;
- Renforcement du suivi et du contrôle des droits d'accises dus sur les communications cellulaires ;
- Renforcement de la brigade douanière pour lutter contre la fraude et la contrebande ;
- Suppression des exonérations à caractère dérogatoire ;
- Mise en œuvre de nouvelles procédures douanières dans l'ensemble du pays conformément au nouveau Code de Douanes ;
- Contrôle de destination des importations sous code minier, forestier et des investissements.

B. Direction Générale des Impôts (DGI)

- Gel des exonérations illégales accordées à certains contribuables en dehors du champ d'application de la loi portant code des impôts;
- Fiscalisation des rémunérations et autres avantages versés aux agents et fonctionnaires de l'État (Pouvoir central, Provinces et ETD) ;
- Maintien de la fiscalisation des rémunérations des membres des Institutions politiques (Pouvoir central, Provinces et ETD) ;
- Fiscalisation des employés locaux des ambassades et des missions diplomatiques accrédités en RDC, ainsi que des diplomates et agents diplomatiques, des consuls et des agents consulaires des pays n'accordant pas la même immunité aux diplomates et consuls de la RDC;
- Démarrage des Centres des Impôts (CDI) de Goma et Matadi pour une meilleure gestion des contribuables de taille moyenne par l'application de nouvelles procédures fiscales ;
- Maîtrise de la population fiscale à travers la poursuite de l'attribution du nouvel identifiant fiscal (numéro impôt);
- Poursuite de l'application du régime fiscal des PME par le recouvrement effectif de l'impôt synthétique libératoire ;

- Poursuite en recouvrement du solde débiteur des entreprises du portefeuille de l'État par les avis à tiers détenteurs (ATD) auprès de leurs principaux clients ;
- Obligation à tout attributaire des marchés publics d'être immatriculé au numéro impôt ;
- Généralisation de l'exigence de l'attestation de situation fiscale par la modification de l'arrêté l'instaurant (les contribuables DGE, CDI et sièges modélisés des Directions Provinciales des Impôts sont concernés).

C. Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD)

- Poursuite de la révision des arrêtés interministériels par le réajustement des taux de perception des droits, taxes et redevances ;
- Renforcement des mécanismes d'évaluation et de contrôle des exportations des produits miniers à la frontière par l'amélioration de la collaboration des services des mines, des douanes, de la DGRAD, de l'OCC et des laboratoires indépendants ;
- Clarification des compétences de la DGRAD vis-à-vis du Pouvoir provincial pour arrêter le captage des recettes provenant des taxes relevant du Pouvoir central par les autorités provinciales ;
- Renforcement des mesures d'encadrement et de suivi des recettes provenant de la vente des passeports biométriques, surtout dans les représentations diplomatiques ;
- Évaluation et poursuite de l'opération de conversion des titres immobiliers ;
- Renforcement des mesures d'encadrement des recettes perçues à l'initiative de la Police Nationale, notamment la taxe de gardiennage et les amendes transactionnelles au niveau de la police de circulation routière ;
- Accélération du processus d'appui à la mise en place d'un système d'échange par interconnexion des données avec les services fiscaux et douaniers de la RDC ;

- Renforcement des capacités du personnel intervenant dans le processus d'encadrement de la redevance minière ;
- Approvisionnement de la DGRAD, en temps opportun, en imprimés de valeur sécurisés.

D. Pétroliers Producteurs

- Renforcement des mécanismes de suivi et de collecte des statistiques du secteur de production du pétrole brut au sein des régies financières ;
- Multiplication des contrôles des déclarations faites par les opérateurs économiques;
- Analyse approfondie des charges d'exploitation déclarées par les opérateurs économiques ;
- Prise en compte du comportement du prix du baril de pétrole sur le marché international, estimé à **80 dollars US** en 2011.
- Maintien du volume de production à son niveau de 2010, étant donné que le début d'exploitation de SOCO est prévu pour l'année 2012.

III.2.2. En matière des dépenses

La politique du Gouvernement en matière de dépenses s'articule autour des points ci-après :

A. Politique d'investissement

Le Gouvernement poursuit la réalisation de grands travaux d'infrastructures sur l'ensemble du territoire national. A cet effet, près de **44,8%** du total du Budget de l'Etat, soit **21,1%** du PIB y sont consacrés. **33,3%** proviendront de l'appui des partenaires au développement dont **14,9%** de financement de l'accord de coopération RDC-Chine.

L'essentiel de ces investissements vise l'achat des matériels, la construction, la réhabilitation et la modernisation des routes, la réhabilitation des ponts et bacs, la lutte contre les érosions dans toutes les provinces, etc. Ainsi, environ un montant de **38,5 milliards de FC** est prévu en interne dans l'unique secteur des infrastructures et travaux publics.

Dans cette phase d'élaboration, les principes d'harmonisation des projets en matière d'investissements sont mis en œuvre de manière à optimiser les ressources tant du Pouvoir central que des provinces et de faciliter la gestion concertée.

Pour les investissements du Gouvernement central, tout comme ceux financés sur ressources extérieures, une attention particulière sera accordée aux dépenses de lutte contre la pauvreté, notamment celles des ministères des ITPR (**1.101,2 milliards de FC**), de la Santé (**114,9 milliards de FC**), de l'Education (**104,5 milliards de FC**), de l'Agriculture (**66,2 milliards de FC**), du Développement rural (**41,9 milliards de FC**), et de l'Energie (**361,5 milliards de FC**), spécifiquement celles en relation avec les cinq chantiers.

B. Politique de décentralisation

Dans ce domaine, le Gouvernement poursuit la politique d'allocation aux Provinces de **40%** des recettes à caractère national en alliant à la fois les dispositions pertinentes de la Constitution et les critères de répartition convenus avec les Provinces, basés sur la capacité de mobilisation et le poids démographique selon les catégories des recettes.

A cet effet, un montant de près de **1.091,7 milliards de FC** sera, toutes choses restant égales par ailleurs, transféré en provinces au titre de rémunération, fonctionnement et investissement.

De même, des efforts sont en cours pour renforcer les moyens propres des provinces à travers la cession effective de leurs actes générateurs et l'assainissement des diverses nomenclatures.

C. Politique sécuritaire

L'année 2011 étant électorale, le Gouvernement alloue des ressources pour les opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre public, de prévention des troubles et de sécurisation des personnes et de leurs biens.

Hormis la couverture des dépenses sécuritaires prévues dans le cadre du fonctionnement (**50 milliards de FC**), un montant de près de **24,2 milliards de FC** est prévu aux investissements pour appuyer la Défense, la Justice, l'Intérieur et la Sécurité au travers l'équipement et la réhabilitation des centres d'instruction, des camps, bâtiments et autres.

D. Politique de mise en confiance du secteur privé et assainissement du système bancaire

Dans le cadre de l'amélioration générale du climat des affaires, le Gouvernement est fermement engagé à redonner confiance au secteur privé national et international. Dans cette optique et dans le cadre du présent projet du budget, le Gouvernement aligne deux importantes actions pour cet objectif. Primo, le Gouvernement va redynamiser et accélérer les travaux du comité national sur le climat des affaires en vue des résultats probants. Enfin, dans le souci d'encourager l'entreprenariat national, le Gouvernement poursuit sa politique d'apurement des arriérés budgétaires des années passées pour libérer les ressources du secteur privé national. En effet, depuis 2008, le Gouvernement s'est attelé à la fin de chaque exercice budgétaire à identifier les arriérés et à établir un plan d'apurement pour les exercices futurs. A cet effet, près de **65,5 milliards de FC** sont prévus pour honorer la dette intérieure envers les fournisseurs et entrepreneurs nationaux.

De même, le Gouvernement est engagé à réorganiser la Banque Centrale du Congo, l'autorité monétaire du pays. Dans ce cadre, les efforts seront déployés et sont déjà en cours pour la restructurer et la recapitaliser. En effet, avec des pertes structurelles accumulées au fur des ans de l'ordre de **1 milliard de dollars américains**, son capital social net est présentement négatif. Depuis juin 2009, la Banque Centrale est engagée dans le processus de restructuration de ses services. A ce titre, des directions générales ont été mises en place, d'importantes mesures d'assainissement sont prises et continueront à être prises.

Dans le cadre de la recapitalisation, un montant de **100 milliards de FC** est budgétisé, au titre des intérêts sur les bons de recapitalisation, pour amorcer en 2011 la première étape de ce processus au travers l'opération de titrisation. En effet, dans un premier temps, les pertes accumulées de la Banque Centrale seront transformées en créance de l'Etat propriétaire auprès de celle-ci. Cette créance portera des intérêts qui serviront à couvrir le coût de fonctionnement de la Banque, et éventuellement permettra à la Banque de verser à l'Etat des dividendes.

Ce qui aura pour conséquence directe l'annulation de la subvention au déficit de la Banque, et permettra de renforcer la crédibilité et la viabilité de cette banque, instrument essentiel d'appui au développement du secteur privé.

E. Politique salariale

Il convient de noter qu'au cours de l'exercice 2011, le Gouvernement compte mener les actions essentielles ci-après :

- la majoration de la base salariale pour les fonctionnaires, les militaires et les policiers ;
- l'amélioration de la situation salariale du personnel de l'ESU et de la Recherche Scientifique ;
- la mécanisation de **1.000** nouveaux magistrats ;
- la mécanisation du reste des effectifs non pris en compte dans le budget antérieur pour l'Enseignement primaire ;
- la prise en compte des indemnités de sortie des membres du Parlement et du Gouvernement ;
- l'extension du barème des retraités aux fonctionnaires non actifs des provinces.

Ainsi, en 2011, la rémunération des services centraux et à compétence exclusive des provinces résorbera près de **15,3%** du Budget, soit **7,2%** du PIB et **34,2%** des recettes courantes.

F. Politique en matière d'éducation

Le Gouvernement entend refléter dans le Budget de l'Etat la stratégie sectorielle pour l'enseignement primaire et secondaire en mettant l'accent sur la gratuité de l'enseignement de base. Dans ce cadre, il s'orientera graduellement vers la gratuité de l'enseignement de base, en visant les classes de recrutement au niveau du primaire. A cet effet, les enfants de première, deuxième et troisième primaire seront dotés en kits scolaires.

De même, les écoles seront dotées des frais de fonctionnement. Le Gouvernement procédera également au recrutement et à la mécanisation d'un grand nombre d'enseignants du primaire en 2011, soit près de **26.000 unités**.

En ce qui concerne l'enseignement universitaire, le Gouvernement s'engage à promouvoir le renouvellement du corps enseignant par un encadrement des candidats doctorants, principalement dans les disciplines où la carence du corps enseignant est à la base de l'allongement de la durée de scolarité.

G. Politique en matière agricole

Le Gouvernement va poursuivre la politique de mécanisation agricole et de revitalisation des fermes semencières.

A cet effet, un soutien particulier sera apporté aux unités de production pilotes dans toutes les provinces. Il s'agit notamment du côté des investissements des projets d'appui à la promotion de l'agriculture commerciale dans l'hinterland de Kinshasa, d'appui au développement et à la réhabilitation des rizicultures, des cacaoyères, des fermes, des cliniques et laboratoires vétérinaires et ce, notamment par le renforcement des actions du Secrétariat Général, du SENASEM pour les semences et du SENAFIC pour les intrants agricoles.

H. Soutien à la Gouvernance démocratique

Le Gouvernement a prévu des crédits suffisants pour honorer sa quote-part dans l'organisation des élections. Il a obtenu le soutien des partenaires pour compléter le budget global de ces dernières.

Pour l'ensemble du processus de 2011, les crédits importants de l'ordre de **306,0 milliards de FC** sont positionnés dont **148,2 milliards de FC** proviendront du Gouvernement central et **157,8 milliards de FC** de l'extérieur. Ce montant représente **4,7%** de l'ensemble du Budget.

IV. PRESENTATION DU PROJET DU BUDGET 2011

L'année 2010 marque à jamais un tournant décisif sur l'avenir de notre pays. Primo, elle consacre la fin du premier cinquantenaire de l'accession de la République Démocratique du Congo à la souveraineté nationale et internationale. Secundo, elle coïncide avec l'annulation de 80% du fardeau financier de la dette extérieure. Enfin, tertio, elle est une année préélectorale.

L'année 2011 sera donc celle des grands enjeux. D'abord, avec les espaces budgétaires libérés par l'annulation du stock de la dette extérieure du pays, les efforts du Gouvernement seront focalisés sur la mobilisation des ressources internes en vue de la poursuite de la mise en œuvre des cinq chantiers de la République. Enfin, pour consolider les acquis de la démocratie naissante, le Gouvernement est résolument engagé à organiser les élections générales en 2011.

En bref, le Budget 2011 doit prendre en compte :

- l'organisation des élections générales pour consolider davantage la démocratie naissante; et
- le financement stratégique de la poursuite de la mise en œuvre du programme des cinq chantiers de la République.

S'agissant des élections, les préparatifs sont en cours. En termes de prévision, sur un budget de **782 millions d'USD** pour la période de 2007 à 2013, le Gouvernement est engagé à contribuer à hauteur de **419 millions d'USD** contre **363 millions d'USD** de la communauté internationale. La présente préfiguration retient la quotité du budget des élections pour 2011 à hauteur de **350 millions d'USD**. Ce montant comprend :

- **32 millions d'USD** au titre de rémunération, fonctionnement et d'investissement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- **318 millions d'USD** destinés au financement des opérations électorales.

En ce qui concerne la poursuite de la mise en œuvre du programme des cinq chantiers de la République, le projet du Budget 2011 met l'accent sur le financement des actions à impact visible dans les secteurs prioritaires à caractère social. Il s'agira notamment :

- dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire, d'assurer le début de la gratuité de l'enseignement de base ;
- dans le domaine de la santé, d'améliorer l'offre des prestations des soins et des services médicaux ;
- dans le domaine de l'eau, d'améliorer la distribution d'eau en milieu rural à travers notamment le forage.

IV.1. Contexte d'élaboration

Le projet du Budget 2011 est élaboré dans un contexte particulier caractérisé par :

- l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, qui prend en compte les économies dégagées de suite de l'espace budgétaire créé, destinées à la consolidation des dépenses de lutte contre la pauvreté. Des appuis budgétaires substantiels sont normalement attendus des partenaires en sus de ces économies ;
- l'adoption progressive de l'approche de Gestion axée sur les résultats par la prise en compte des stratégies sectorielles et l'élaboration des cadres des dépenses à moyen terme; ce qui implique le changement de méthodologie tant du point de vue de la présentation que des discussions en conférences budgétaires et des débats au niveau du Gouvernement et du Parlement ;
- la prise en compte des besoins des élections prochaines et leurs conséquences induites (indemnités d'entrée et de sortie, maintien et rétablissement de l'ordre public, etc.) étant donné qu'il s'agit d'un budget considéré comme le dernier de la législature actuelle ;
- la poursuite de la mise en œuvre des cinq chantiers de la République pour améliorer davantage le cadre de vie et le bien-être de la population ;
- la poursuite du programme économique du Gouvernement (PEG II/2009-2012) avec le Fonds Monétaire International (FMI) au titre de

la Facilité des Crédits Elargie (FCE, ancienne FRPC), conclu en décembre 2009 dans le cadre de l'initiative renforcée pour les PPTE.

IV.2. Cadre macroéconomique

Le projet du Budget 2011 se fonde sur le cadre macroéconomique ci-après :

Indicateurs	Budget voté 2010	Estimation 2010	Projection 2011
Taux de croissance du PIB (en %)	5,4	6,1	6,8
Déflateur du PIB (en %)	23,4	22,6	8,6
Taux d'inflation moyen (en %)	24,7	23,6	9,9
Taux d'inflation fin période (en %)	15,0	9,9	9,9
Taux de change moyen (FC/USD)	950,6	913,9	961,6
Taux de change fin de période (FC/USD)	1.008,5	925,2	998,1
PIB nominal (en milliards de FC)	11.366,0	11.794,5	13.712,0
Pression fiscale induite (en %)	20,4	20,3	21,0

IV.3. Configuration du projet du Budget 2011

Le Budget de l'Etat découlant de ce cadre macroéconomique, de différentes mesures et de réformes envisagées en 2011 est élaboré en équilibre et situe les recettes et les dépenses à **6.444,3 milliards de FC**, soit **6,7 milliards d'USD**.

Comparé au Budget de l'exercice 2010 évalué à **5.607,5 milliards de FC** il se dégage un taux d'accroissement nominal de **14,9%**.

IV.3.1. Recettes

A. Niveau global des recettes

Les recettes projetées en 2011 se chiffrent à, **6.444,3 milliards de FC** contre **5.607,5 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **14,9 %**, représentant **836,8 milliards de FC (870,2 millions d'USD)** des recettes additionnelles.

B. Recettes courantes

Les recettes courantes passent de **2.318,8 milliards de FC** en 2010 à **2.877,0 milliards de FC** en 2011, soit un accroissement de **24,1%**.

Elles comprennent :

- Les recettes des douanes et accises: **1.031,8 milliards de FC** contre **928,5 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **11,1%** ;
- Les recettes des impôts : **1.048,1 milliards de FC** contre **798,1 milliards de FC** de l'exercice 2010, soit un taux d'accroissement de **31,3%** ;
- Les recettes non fiscales : **438,4 milliards de FC** contre **294,4 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **48,9%** ;
- Les recettes des pétroliers producteurs : **358,7 milliards de FC** contre **297,8 milliards de FC** du Budget 2010, soit un accroissement de **20,5 %**.

Ce niveau de projection des recettes est sous-tendu par les politiques précédemment énumérées.

C. Recettes exceptionnelles

Elles s'élèvent à **218,2 milliards de FC** contre **386,6 milliards de FC** en 2010, soit un taux de régression de **43,6%**.

Elles comprennent :

- le bonus sur l'Accord de coopération sino-congolaise (**120,2 milliards de FC**) initialement prévu en 2010 mais reporté en 2011;
- les pas de porte miniers (**24,0 milliards de FC**) attendus des entreprises minières;
- le produit de la vente des participations de l'État dans certaines entreprises d'économie mixte (**74,0 milliards de FC**).

D. Recettes extérieures

Elles sont estimées à **2.958,7 milliards de FC** équivalant à **3,1 milliards d'USD** et comprennent :

- les recettes d'appuis budgétaires évaluées à **653,7 milliards de FC** dont **345,1 milliards de FC** des allègements issus de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE et **308,6 milliards de FC** des allègements du FMI envers la Banque Centrale du Congo sous forme d'appuis budgétaires et des appuis budgétaires attendus de la BAD ;
- les recettes de financement des investissements chiffrées à **2.305,0 milliards de FC** dont **961,6 milliards de FC** des emprunts projets de la Chine.

E. Recettes des provinces

Un montant de **390,3 milliards de FC** a été retenu dans ce projet de budget au titre des « **recettes des provinces** ».

IV.3.2. Dépenses

A. Niveau général des dépenses

Les dépenses projetées en 2011 se chiffrent à **6.444,3 milliards de FC** contre **5.607,5 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **14,9 %**.

Les enveloppes des dépenses ont été retenues en tenant compte des actions ci-après :

- les besoins exprimés dans les feuilles de route des actions prioritaires chiffrées des différents ministères ;
- les besoins exprimés par les services au cours des ateliers sur l'élaboration des cadres des dépenses à moyen terme ;
- les arbitrages effectués lors des conférences budgétaires.

B. Dette publique et frais financiers

Les rubriques Dette publique en capital et Frais financiers totalisent un montant de **628,3 milliards de FC** contre **430,2 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **46,0%**. Elles représentent **21,8 %** des recettes courantes et comprennent :

- le service de la dette extérieure dû (principal et intérêts), estimé à **427,8 milliards de FC** dont **82,7 milliards de FC** du service à payer et **345,1 milliards de FC** des allègements PPTE sur la dette publique.

L'allégement du service de la dette de la Banque Centrale auprès du Fonds Monétaire International, soit **156,3 milliards de FC**, est considéré comme un appui budgétaire et est à cet effet enregistré au poste dons budgétaires ;

- la dette intérieure qui prend en compte la deuxième tranche du plan d'apurement des arriérés 2007 (**28 milliards de FC**), la première tranche du plan d'apurement des arriérés 2008 (**20 milliards de FC**) et les traites en faveur de la Banque Congolaise ;
- les frais financiers intérieurs pour **135,1 milliards de FC** dont **100 milliards de FC** au titre d'intérêts sur les bons de recapitalisation de la BCC.

C. Rémunérations

Elles sont chiffrées à **982,9 milliards de FC** contre **779,2 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **26,1 %** ; **7,2%** du PIB et **34,2%** des recettes courantes.

En considérant l'enveloppe du mois de décembre 2010 (**75 milliards de FC**), l'existant reflété en 2011 atteindrait une enveloppe annuelle de **900 milliards de FC**. Par rapport au total prévu de **982,9 milliards de FC** projetés dans le cadrage budgétaire, il se dégage une enveloppe additionnelle de **82,9 milliards de FC** pour les actions nouvelles conformément à la politique salariale annoncée ci-haut.

D. Biens, matériels et prestations

Ils passent de **479,1 milliards de FC** à **660,5 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **37,8%**.

Cette rubrique comprend :

- le fonctionnement des Institutions à raison de **195,4 milliards de FC** contre **169,9 milliards de FC** de l'exercice 2010, justifié essentiellement par la prise en charge de la CENI à hauteur de **14,6 milliards de FC** et le renforcement du fonctionnement courant ;
- le fonctionnement des Ministères, y compris le financement des réformes, à concurrence de **362,8 milliards de FC** contre **225,8 milliards de FC** en 2010, expliqué par la prise en compte des dépenses de sécurisation des élections (**50,0 milliards de FC**), le financement des réformes, le fonctionnement courant des services

ainsi que la mise en œuvre de certaines actions prioritaires notamment la gratuité de l'enseignement primaire, l'appui aux hôpitaux et l'approvisionnement en médicaments en vue de l'amélioration de l'offre de prestation des soins et services de santé, l'implantation de nouveaux tribunaux, la promotion de la mécanisation et la motorisation agricole et le déploiement des unités de forage d'eau dans les milieux ruraux ;

- les dépenses communes projetées à **100,2 milliards de FC** pour accompagner entre autre le processus de transformation de la REGIDESO et de la SNEL en sociétés commerciales, honorer les frais liés à la location satellite, au carburant des Administrations et aux imprimés de valeur.

E. Transferts et subventions

Ils sont évalués à **469,9 milliards de FC** contre **508,4 milliards de FC** en 2010, soit un taux de régression de **7,6%**.

Cette rubrique prend en compte :

- la rétrocession aux régies financières chiffrée à **160,1 milliards de FC** contre **115,8 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **38,3 %**, corrélé avec le niveau des recettes courantes ;
- le transfert aux provinces au titre de fonctionnement arrêté à **212,4 milliards de FC** contre **190,3 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **11,6 %**, en corrélation avec les 40% des recettes à caractère national transférées aux provinces ;
- les interventions économiques, sociales et culturelles estimées à **60,5 milliards de FC** contre **126,4 milliards de FC** en 2010, soit un taux de régression de **52,2%**. Cette enveloppe inclut **10 milliards de FC** pour soutenir la MIBA;
- la subvention aux organismes auxiliaires et aux services ex-BPO chiffrée à **34,2 milliards de FC** contre **24,4 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **40,0%** pour financer essentiellement les établissements publics à caractère social (Instituts supérieurs et formations médicales, etc.) et les services ex-BPO bénéficiaires de subventions;

- la subvention du déficit de la BCC a un crédit nul, du fait du premier pas de cette institution dans la recapitalisation, au poste d'intérêt sur certificat de dépôt (**100 milliards de FC**);
- la bourse d'études chiffrée à **2,8 milliards de FC** contre **12,8 milliards de FC** en 2010, soit un taux de régression de **78,2%**.

F. Dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à **2.884,5 milliards de FC** contre **2.759,5 milliards de FC** en 2010, représentant **44,8%** des dépenses totales et **21,0%** du PIB avec un taux d'accroissement de **4,5%**. Elles comprennent :

- les investissements sur ressources propres évalués à **737,2 milliards de FC** contre **658,8 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **11,9%** ;
- les investissements sur ressources extérieures estimés à **2.147,2 milliards de FC** contre **2.100,8 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **2,2%**.

G. Dépenses exceptionnelles

Elles s'élèvent à **344,4 milliards de FC** contre **343,9 milliards de FC** en 2010, soit un taux d'accroissement de **0,1%**.

Elles sont destinées à couvrir les dépenses relatives :

- à l'organisation des élections générales de 2011 pour un montant de **305,9 milliards de FC** dont **148,1 milliards de FC** sur ressources propres et **157,8 milliards de FC** sur ressources extérieures ;
- aux sinistres et calamités pour **38,5 milliards de FC**.

H. Dépenses propres des Provinces

Elles équivalent à leur niveau des recettes chiffrées à **390,3 milliards de FC**, soit **6,1%** des dépenses totales et **2,8%** du PIB.

I. Reconstitution des réserves internationales

Au regard d'importants allégements du service de la dette de la Banque Centrale auprès du Fonds Monétaire International, la République Démocratique du Congo a connu un important soulagement au niveau de ses engagements financiers vis-à-vis de ses partenaires. Dans le souci de maintenir une position de change assez confortable, gage d'une

stabilité macroéconomique soutenable, le Gouvernement a aligné un crédit de **83,6 milliards de FC** en vue de réconforter le niveau général des réserves internationales du pays.

Pour rappel, la RDC a un niveau de réserves internationales de moins de sept semaines de couverture des importations des biens et services alors que la norme internationalement reconnue recommande une couverture des importations d'au moins trois mois. Il convient de noter qu'une partie de ces allégements a été affectée au financement des dépenses pro pauvres.

CONCLUSION

Le projet du Budget de l'État pour l'exercice 2011 est présenté en équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **6.444,3 milliards de FC**, soit **6,7 milliards d'USD**.

En outre, la prudence est recommandée tant au niveau de la programmation des recettes que de l'alignement des dépenses dont la gestion fera l'objet de différentes revues par les services du Fonds monétaire international.

